

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Etablissement : Salle Croix Rouge

N° d'établissement : X

Adresse : 2/4/6 rue Corneille 95160 Montmorency

Catégorie : 5 Type : L

Date de mise à jour : 16/10/2019

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé Oui Non
- Le personnel connaît le matériel Oui Non



Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



Services / équipements présents dans l'établissement :

Stationnement adapté

Pas de place de stationnement adapté à proximité immédiate.

Abords

L'accès depuis le trottoir se fait via un escalier ou un plan incliné très pentu.

Accès au bâtiment

La porte d'accès est suffisamment large avec son vantail de 0,90m mais s'avère difficile à manoeuvrer. La rampe est un peu trop pentue

Accueil

Mobilier accessible

Local

Les circulations sont larges, bien éclairées et le mobilier est adapté aux personnes en fauteuil roulant. Seuls les obstacles en hauteur (poutres, gaines, piliers à 2,06m) ne sont pas contrastés.

Sanitaire

Pas de sanitaire mis à disposition du public.

Certaines prestations ne sont pas accessibles

1. Abords



L'escalier d'accès depuis la voirie ne présente aucun élément de sécurisation. Le plan incliné se révèle dangereux avec une pente à 50%.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

2. Sanitaire



La pente est à 12% mais sur une longueur légèrement supérieure à 0,50m. De plus l'absence de palier en partie haute rend les manœuvres de porte difficiles d'autant qu'il n'y a pas de dispositif d'appel pour recourir à une aide humaine.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description

Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs